

*p. B. 73. Afr. S. O.*

Berne, le 30 mai 1988

Afrique du Sud :  
Anniversaire (70e)  
de Nelson MANDELA

---

Note à Monsieur Jean-Daniel Vigny

Me référant aux Note et Pro Memoria ci-joints, du 10 mai 1988, sur le sujet cité en marge, je vous communique que l'Ambassadeur Rüegg a saisi, le 26 mai, l'occasion d'un tour d'horizon avec l'Ambassadeur d'Afrique du Sud (M. Pretorius), pour rappeler notre souhait de la libération de Nelson Mandela.

En réponse, M. Pretorius - promettant de faire part de cette démarche à Pretoria dont il nous rapportera la réaction - a tenu à relever:

1. Que Mandela aurait pu sortir de prison s'il s'était engagé à renoncer à la violence.  
(selon Pretorius, le refus de M. de s'engager dans cette voie provient d'une forte pression de l'ANC, laquelle considérerait qu'un Mandela-martyr serait un atout de propagande davantage qu'un Mandela-libéré)
2. L'expérience faite avec la libération relativement récente de Mbeki aurait nettement déçu le gouvernement sud-africain.  
(référence faite aux nombreux rallies, ou tentatives de rallies, organisés dans ce contexte et visant à promouvoir la violence dans la société sud-africaine)



F. Gruber

cc: BRF, BRE, RUE, BLI, GRU



GRU

Berne, le 10 mai 1988

Afrique du Sud :  
 Anniversaire (70e)  
 de Nelson MANDELA

PRO MEMORIA à Monsieur l'Ambassadeur A. Rüegg

1. Comme vous le savez, l'Association anti-apartheid de Suisse (par son intermédiaire M. Klem) s'inquiète de savoir si la Suisse entend prendre quelque initiative que ce soit à l'occasion du 70e anniversaire de Nelson Mandela (né le 18 juillet 1918).
2. D'entente avec vous, j'ai informé M. Klem que nous ne manquerions pas de rappeler aux autorités sud-africaines, de manière claire mais discrète (pas de déclaration publique), notre voeu exprimé déjà par le passé d'une libération rapide de Nelson Mandela. Le 70e anniversaire de Mandela pourrait en fournir l'occasion opportune.
3. Il conviendrait ainsi, lors d'un de vos prochains entretiens de caractère général avec l'Ambassadeur Pretorius, de laisser tomber quelques mots à ce sujet.
4. De la sorte, et en prévision d'autres interventions publiques suisses (parlementaires ou privées), nous serons à même d'informer que nous sommes une nouvelle fois intervenus, à l'occasion de son 70e anniversaire, en faveur de Nelson Mandela auprès des autorités sud-africaines.
5. Vous voudrez bien me confirmer, ainsi qu'à VY, la date à laquelle vous aurez fait mention de Mandela à M. Pretorius. D'avance nous vous en remercions.



Francis Gruber

cc: VY  
 BLI, GRU

fait le 26.5.88

REC



Berne, le 10 mai 1988

Afrique du Sud:  
Anniversaire de  
Nelson Mandela (70 ans)

Note à Monsieur l'Ambassadeur A. Rüegg

Le Secrétariat de BRE vient de m'informer qu'un des responsables de l'Association anti-apartheid de Suisse (M.Klem, 01-445.233) s'inquiète de savoir si la Suisse prévoit de prendre quelque initiative pour marquer le 70e anniversaire de Nelson Mandela en juillet prochain.

L'interlocuteur voulait en parler directement à M.Brunner, mais son Secrétariat a jugé préférable de prendre note de cet appel et de me le rapporter.

Il m'intéresserait de connaître la position de la Direction à cet égard. A toutes fins utiles, j'ai vérifié auprès de notre Bibliothèque la date exacte de naissance de Nelson MANDELA. Il appert que celui-ci fêtera effectivement (en prison) son 70è anniversaire, puisqu'il est né

le 18 juillet 1918

D'avance je vous remercie de quelques indications en la matière, de sorte à ce que je puisse reprendre contact avec M.Klem pour l'informer de notre attitude.



Francis Gruber

cc: M.Barras (Secr.BRE), avec nos remerciements  
BLI, GRU